

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° II-1803

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 20****ÉTAT B****Mission « Plan de relance »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Écologie	0	100 000
Compétitivité	100 000	0
Cohésion	0	0
<b>TOTAUX</b>	100 000	100 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Transférer 100 000 euros de l'action 07 – Infrastructures et mobilité vertes (nouvelle) du programme 362 – Écologie (nouveau) vers l'action 01 – Financement des entreprises (nouvelle) du programme 363 – Compétitivité (nouveau).

Amendement d'appel.

La crise sanitaire a particulièrement éprouvé les agences de voyages. Si elles reconnaissent que l'aide de l'Etat a été indispensable à leur survie, certains points continuent de les inquiéter car de très nombreux salariés ont quitté leurs activités.

Un fort besoin de recrutement et de formation se font sentir pour l'ensemble de ces entreprises et de leurs collaborateurs qui reprennent progressivement un rythme d'activité normal.

Enfin, pour mieux affronter la reprise et les enjeux du Tourisme de demain, de forts investissements s'avèrent nécessaires pour être au rendez-vous, entre autres, de la digitalisation de l'économie.

Face à ce constat, comment le Gouvernement compte-t-il les soutenir ?